

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Date d'inspection Le 17 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de permis 2015338	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé, la collation, les jeux extérieurs, les jeux intérieurs, le dîner et la sieste.
Les enfants étaient tellement contents d'avoir le dîner de Noël aujourd'hui et racontait toutes des histoires de Noël. Une classe prépare un bricolage de Noël, un autre, une histoire de Noël.
Le ratio est respecté pendant l'inspection.
Le transport n'a pas été vérifié au moment de l'inspection. Le transport n'était pas disponible lors de l'inspection de renouvellement, cependant, le transport a été vérifié lors de l'inspection de renouvellement du permis 2015336 la journée d'avant.

original signé par
Tina Richard Tardif _____ Le 17 décembre 2025
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Tina LeBlanc _____ Le 17 décembre 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"